

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 26 novembre 2021

### Point hebdomadaire sur la situation sanitaire

**Devant la célérité de la 5<sup>ème</sup> vague, la vaccination et le respect des gestes barrières restent nos meilleures armes pour faire face à l'épidémie.**

Les gestes barrières sont toujours des outils inestimables dans la lutte contre la pandémie. Le port du masque redevient obligatoire, dès ce vendredi, dans tous les lieux clos accueillant du public, y compris ceux exigeant un pass sanitaire tels que les bars, les restaurants, les cinémas, les salles de spectacle, les salles de sport, l'enceinte et les abords des stades, les parcs animaliers, etc...

Dans le département de l'Aude, le taux d'incidence a fortement augmenté : il est désormais à 163,4 pour 100 000 habitants, ce qui appelle à la vigilance de tous.

**Obligation du port du masque en extérieur : face à la dégradation de la situation sanitaire, le préfet renforce les mesures de freinage dans l'Aude en réimposant le port du masque dans certains lieux en extérieur.**

A compter du samedi 27 novembre, le port du masque est obligatoire pour les personnes âgées de 11 ans et plus dans les lieux et situations suivants :

- dans toutes les lieux de concentration de population et dans tous les lieux où la distanciation est rendue difficile, notamment :

- les zones à forte fréquentation commerciale ou touristique (rues commerçantes ou zones piétonnes très fréquentées) ;
- les files d'attente en lieux ouverts, couverts ou fermés ;
- les abords des crèches, écoles, collèges et lycées, aux heures d'entrée et de sortie des classes ;
- les abords des gares et des zones d'attente des transports en commun (abris de bus) ;
- les abords des lieux de cultes lors de l'entrée et de la sortie des offices.

- pour tous les rassemblements dont les manifestations à caractère festif ou revendicatif;

- dans les marchés, les foires, les marchés de Noël, les fêtes foraines, les brocantes, les vides greniers, les rassemblements liés au tir de feux d'artifice, et les rassemblements assimilés, de plein vent ou couverts ;

- lorsqu'un événement particulier engendre un flux important ou une concentration de personnes qui ne permettent pas de respecter les mesures de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes.

Le respect des autres gestes barrière (se laver fréquemment les mains, utiliser un mouchoir à usage unique, aérer régulièrement les pièces...) est également plus que jamais nécessaire pour éviter les contaminations.

En outre, le préfet de l'Aude appelle toutes les personnes n'ayant pas encore été vaccinées, à entamer un parcours vaccinal. De nombreux créneaux sont disponibles dans les centres de vaccination ouverts et auprès des autres professionnels de santé de la ville.

Le préfet de l'Aude en appelle à la responsabilité de tous. La vaccination aussi doit se poursuivre: primo-vaccination pour les personnes qui ne seraient pas encore vaccinées, dose de rappel pour tous les adultes de plus de 18 ans selon les conditions suivantes :

- un délai de 5 mois entre l'injection de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dose ;

- la validité du pass sanitaire sera conditionné à l'injection d'une dose de rappel sous les 7 mois après la dernière injection, avant le 15 décembre pour les plus de 65 ans, et avant le 15 janvier pour les moins de 65 ans.

**Aujourd'hui, la vaccination reste notre meilleure arme pour nous permettre de vivre normalement et se protéger les uns les autres.**

---

Les chiffres de la semaine :

\* *vaccination* : 73,6 % de la population a reçu une 1ère injection et 73,1 % de la population, un schéma vaccinal complet.

\* *taux d'incidence en hausse*: 163,4 cas pour 100 000 habitants contre 94,4 la semaine dernière.

\* *taux de positivité en hausse*: 4,8 contre 3,7 la semaine dernière.

\* *Activités dans les Hôpitaux* : 8 personnes sont actuellement en réanimation, 23 en hospitalisation conventionnelle, 12 en soins de suite et de réadaptation, et 4 en unité de soins longue durée.

---